Les échos du CONSEIL MUNICIPAL de Sainte-Anne-des-Lacs !

RODOLPHE GIRARD

Assemblée du conseil, le lundi 8 juin à 20 h, présidé par la mairesse Monique Monette-Laroche.

Présences et commentaires

– Mme Laroche (mairesse) fait savoir que la tour de communication à l'arrière de l'hôtel de ville, Bell et Télus, et opérationnelle; et Rodgers le sera à la fin de juin. – Luce Lépine encourage la participation des citoyens à la marche qui aura lieu le 13 septembre pour recueillir des fonds pour la Fondation de soins palliatifs de la MRC des Pays-d'en-Haut établie à Sainte-Agathe. – Normand Lamarche, responsable du comité de la culture, démontrait le potentiel du réseau des bibliothèques dans nos municipalités. – Serge Grégoire, responsable de la sécurité publique, a annoncé le non-renouvellement du contrat du directeur du service des incendies. – Jean-Sébastien Vaillancourt, responsable urbanisme et voirie, n'a rien annoncé. – Sylvain Charron était absent. – Sylvain Harvey, remercie monsieur Jean Massé de l'ABVLACS pour son rôle dans la protection de nos lacs.

En bref

Présentation d'un graphique par le directeur général Jean François René du champ magnétique de la nouvelle tour de communication. Le rayonnement serait bien en deçà des limites permises par Santé Canada et on pourra retrouver cette information sur le site de la municipalité suite à la suggestion d'un contribuable.

L'échevin Sylvain Harvey suggère de rendre plus lisible le panneau d'information à l'entrée de la municipalité.

La réfection du chemin Paradis a été octroyée à Groupe St-Onge inc. pour 114 148 $.

La Journée de la culture à Sainte-Anne-des-Lacs aura lieu le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année

Parmi les dépenses autorisées, on retrouve des frais juridiques de Prévost, Fortin, D'Aoust de 6 919 $, de la Corporation financière Mackenzie de 5 605 $ et l'école nationale des Pompiers de 4 105 $

Les représentants de la Municipalité au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui aura lieu les 24, 25 et 26 septembre à Québec seront la mairesse et les échevins Sylvain Charron et Sylvain Harvey au coût de 695 $ par personne.

Le conseil a voté une résolution demandant à NAV/CANADA de revoir les plans de vol des avions/hélicoptères de l'école de parachutisme Adrénaline pour cause de nuisance qui porte atteinte à la quiétude de la population. Cette résolution fait suite à une demande de Saint-Jérôme qui a fait les mêmes représentation auprès de N/Canada et SADL ne souhaite pas devenir une zone de remplacement.

Il a été autorisé l'installation d'un abribus par le Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) à l'intersection chemin Avila et Saint-Anne-des-Lacs.

Il a été donné à l'Université du troisième âge, la permission d'utiliser sans frais, l'église pour sa session d'automne.

Un constat d'infraction a été émis au commerce situé au 146-A, route 117, pour enseigne non conforme et opération d'un commerce sans certificat d'autorisation, en dépit de nombreux avertissements par le service d'urbanisme; des tractations qui ont duré au moins deux ans.

Urbanisme

Dérogation mineure :

80, chemin des Cèdres, la raison : marge latérale du terrain non conforme – acceptée.

25, chemin des Merises, marge avant non conforme – acceptée.

Période de questions

À la suggestion de quelques échevins une lettre de remerciements sera envoyée à l'ancien directeur du service des incendies, monsieur Charbonneau, pour service rendu.

Le non renouvellement du contrat du directeur du service incendie de SADL, s'explique parce qu'il est à l'emploi de Man Action, un service de sécurité qui louait ses services à la Municipalité; et maintenant qu'il y a une relève au service des incendies de SADL, ses services ne sont plus requis.

Un groupe de citoyens du chemin des Lilas, des Loriots et Lucioles sont venus se plaindre de la nouvelle canalisation qui se déverse dans le lac des Seigneurs et qui a endommagé les accès au lac des Seigneurs la rendant pratiquement inutilisable à cause de l'érosion, avec un sol boueux. La mairesse a pris note de la situation et verra ce qui sera possible de faire pour améliorer la situation.

Monsieur Coté, du lac Ouimet, veut savoir ce qu'on va faire avec le barrage dudit nom. La mairesse a répondu qu'avec l'accord de l'ensemble des résidents du secteur, il n'y aura pas de changement cette année. Toujours sur le même sujet, monsieur Duberger s'est plaint des dommages causés par le niveau du lac à ses ancrages dont le barrage serait la cause. Et un citoyen du même secteur, monsieur Craig, a fait remarquer que ce n'était pas le barrage qui était fautif, mais plutôt la qualité de ses installations.

L'assemblée s'est terminée à 21 h 45.

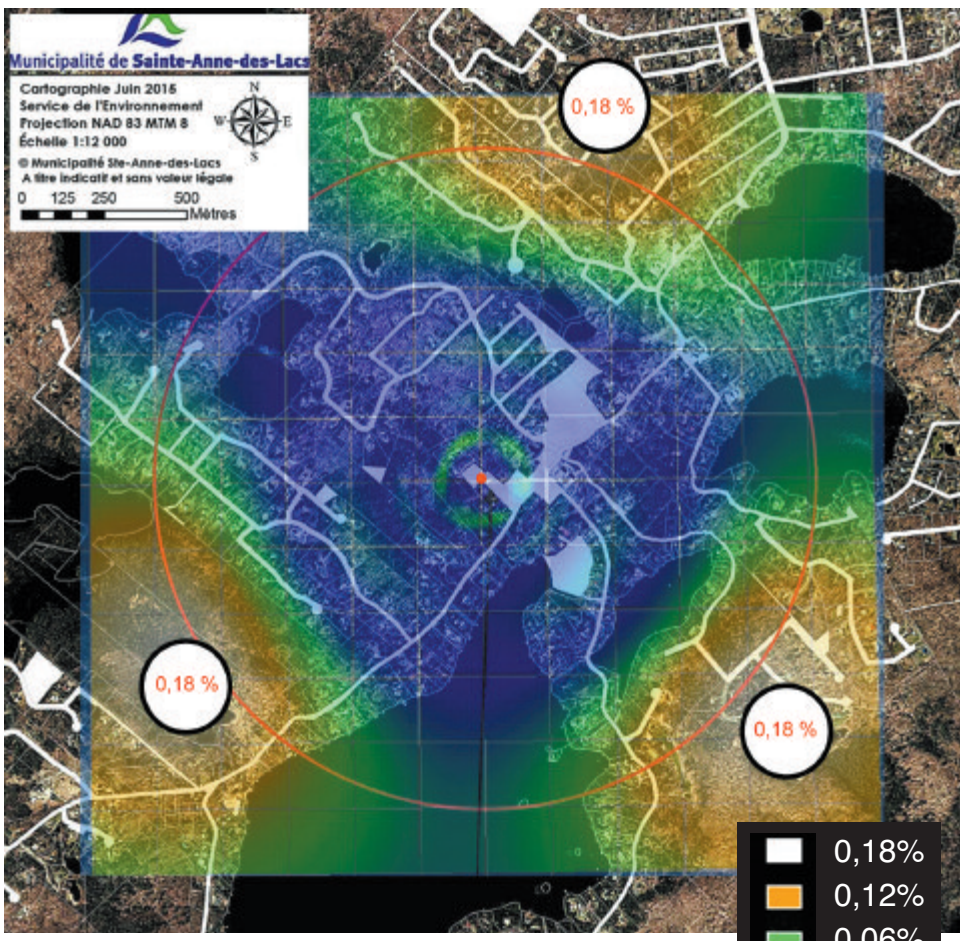

D'après le graphique présenté lors du Conseil, les zones les plus exposées autour de l'antenne de communication ne dépasserait pas 18 centième de un pourcent de la norme 6 de Santé Canada.

Messe festive de la Saint-Jean-Baptiste

Mardi le 23 juin à 16 h, une joyeuse volée de cloches marquera le début des réjouissances de la fête nationale à l'église de Sainte-Anne-des-Lacs.

La messe de la Saint-Jean suivra aussitôt, présidée par le curé Ronald Labonté. La chorale sera accompagnée au piano par madame Hedy Edelstein.

Un vin sera servi après la messe et les participants seront invités à se joindre à la chorale pour interpréter une sélection d'airs populaires tirés du folklore québécois.

Bienvenue à tout le monde!